

42, rue du Général de Larminat BP 56
33035 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 00 04 00
Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions
de la Gironde**

Affaire suivie par F. BERNAT
Téléphone : 05 56 00 05 18
Référence : FB-GS33-EI-06-459

Bordeaux, le 16 mai 2006

Société SANITRA-FOURRIER
8 rue André DOUSSE
BP 205
33708 MERIGNAC Cedex

**Rapport de présentation au
Conseil Départemental d'Hygiène**

Objet : Société SANITRA-FOURRIER – Centre de transit de sables de curage de réseaux d'assainissement urbains

La société SANITRA-FOURRIER a été autorisée à exploiter sur la commune de St Médard en Jalles, lieu-dit « Les Lagunes de Lucbert », une installation de transit de sables de curage de réseaux d'assainissement urbains.

Cet arrêté prévoyait la couverture de l'installation.

Or, ayant essuyé un refus du permis de construire, l'exploitant n'a pas pu réaliser la couverture du bâtiment.

L'exploitant propose donc une solution alternative qui consiste à déverser directement les sables de curage dans des bennes étanches à couvercle amovible, munies à leur base d'un obturateur avec filtre de soutirage direct des effluents de la benne vers la fosse de récupération des eaux usées. Ces bennes seraient stockées sur la plate forme étanche. Les eaux récupérées seraient évacuées en station d'épuration externe.

Ce système permettrait d'éviter le dépotage au sol et la reprise des matières au chargeur comme prévu initialement.

La solution alternative proposée par la société SANITRA-FOURRIER nous paraît satisfaisante.

Nous proposons donc, à M. le Préfet, après avis du CDH, de modifier l'arrêté susvisé comme demandé par la société SANITRA-FOURRIER.

Un projet d'arrêté en ce sens est annexé au présent rapport. Ce projet d'arrêté a été adressé pour avis à l'exploitant qui n'a pas émis de remarques particulières.

L'inspecteur des installations classées,
Signé

F. BERNAT